

CONSULTATION ECRITE BUREAU DU 24 AVRIL 2019

Délibération N° B 1 9 / 0 5 9

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 PROGRAMMATION BUDGETAIRE - POLITIQUES CENTRES-BOURGS ET DE RECONVERSION

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du nouveau Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la délibération n°15/020 du conseil d'administration du 16 septembre 2015, relative aux modalités de programmation et de mise en œuvre du PPI 2015-2019,

Considérant les délibérations prises à l'occasion de la réunion du bureau du 24 avril 2019,

Sur proposition du Président,
- constate la mise en place des crédits suivants :

AU TITRE DE LA POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS

- Prise en charge à 50% par l'EPFL : Enveloppe totale : 30 000 €
 - dont crédits EPFL (50%): 15 000 €
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (50%) : 15 000 €

AU TITRE DE LA POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES :

- Prise en charge à 80% par l'EPFL : Enveloppe totale : 3 800 000 €
 - dont crédits EPFL (80%) : 3 040 000 €
 - dont à charge des collectivités et autres partenaires (20%) : 760 000 €
- Prise en charge à 100% par l'EPFL : Enveloppe totale : 1 850 000 €

Le Président du Conseil d'Administration,

VU ET APPROUVE

Le

Le Préfet de Région,

3 0 AVR. 2019
Pour la Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Récionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Julien FREYBURGER